

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 - ...1552

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR JEAN BERNARD VON PINE
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Jean Bernard VON PINE en qualité de Conseiller Municipal**,
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Monsieur Jean Bernard VON PINE est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relevant de l'artisanat et des professions libérales.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- de la relation avec les artisans et toutes les activités liées au secteur de l'artisanat (autorisations, réglementation, aides,...),
- de valoriser la filière et ses activités,
- d'animer toute la réflexion pour la mise en œuvre d'outils favorisant le développement de l'artisanat,
- de représenter la commune auprès des partenaires institutionnels et organismes socio-professionnels,
- d'assurer la relation avec les professions libérales.

ARTICLE 2 / Monsieur Jean Bernard VON PINE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Notification faite le
Signature

Fait à Saint-Pierre, le 16 MAI 2025
Le Maire,



Le Maire
David LORION

Préfecture de la Réunion
16/05/2025 16:04:16
Date de réception préfecture : 16/05/2025